

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2009/202843]

Aménagement du territoire

AISEAU-PRESLES. — Un arrêté ministériel du 18 mai 2009 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/C220 dit "Triage Carabinier" à Aiseau-Presles (Pont-de-Loup) et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Aiseau-Presles (Pont-de-Loup), 3^e division, section C, n^{os} 12g, 1712, 15e2, 20c, 21y3 et 146y.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

ANTHISNES. — Un arrêté ministériel du 19 décembre 2008 reconnaît le périmètre et l'opération de revitalisation urbaine "Omalius" à Anthisnes.

BAELEN. — Un arrêté ministériel du 16 juin 2009 approuve la modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Baelen telle que proposée dans la délibération du conseil communal du 14 avril 2009.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Baelen.

BEAUVECHAIN. — Un arrêté ministériel du 25 mai 2009 approuve les modifications de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Beauvechain telles que contenues dans la délibération du conseil communal du 16 mars 2009.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Beauvechain.

BEAUVECHAIN. — Un arrêté ministériel du 16 juin 2009 approuve la modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Beauvechain telle que proposée dans la délibération du conseil communal du 20 avril 2009.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Beauvechain.

BERTOIGNE. — Un arrêté ministériel du 3 juin 2009 approuve le plan d'alignement du chemin vicinal n° 25 à Bertogne tel que contenu dans la délibération du 7 octobre 2008 du conseil communal de Bertogne et ses annexes.

BRAINE-L'ALLEUD. — Un arrêté ministériel du 3 juin 2009 approuve le plan d'alignement du chemin vicinal n° 45 dénommé rue La Vau tel que contenu dans la délibération du 9 juin 2008 du conseil communal de Braine-l'Alleud et ses annexes.

BURDINNE. — Un arrêté ministériel du 4 mai 2009 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/HW97 dit "Ferme de la Grosse Tour" à Burdinne et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Burdinne, 1^{re} division, section A, n° 351d;

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.